

## BILLS—(Suite).

60.—*Synode de l'Église d'Angleterre, (Nouveau-Brunswick) :*

Présenté par l'honorable M. Wilmot et lu, 67. Lu la seconde fois, 70. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 70. 60ème règle suspendue. 72. Rapporté sans amendement, 76. Lu la troisième fois, 76. Passé, et envoyé aux Communes pour leur concours, 76. Adopté par cette Chambre, 119. Sanctionné, 168.

61.—*Système montéaire :*

Reçu et lu, 76. Lu la seconde fois, 87. En comité, 100. Rapporté sans amendement, 100. Lu la troisième fois, 103. Passé, et les Communes en sont informées, 103. Sanctionné, 167.

62.—*Télégraphe de la Puissance (Pour incorporer la compagnie de) :*

Reçu et lu, 138. Lu la seconde fois, 142. Renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 142. Rapporté sans amendement, 144. Lu la troisième fois, 144. Passé, et les Communes en sont informées, 144. Sanctionné, 168.

63.—*Toronto (Association de la halle au blé de) :*

Reçu et lu, 81. Lu la seconde fois, 99. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 99.

64.—*Trenton (Droits de havre de) :*

Reçu et lu, 76. Lu la seconde fois, 82. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 82. Rapporté avec divers amendements, 92. Amendements lus et adoptés, 92. Ordonné que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des membres, 92. Motion que le dit bill soit lu d'hui en six mois, 103. Contents et Non-Contents, 103. Résolue dans la négative, 103. Lu la troisième fois, 103. Passé, et envoyé aux Communes pour leur concours, 103. Amendements agréés par cette Chambre, 106. Sanctionné, 168.

65.—*Windsor (Pour incorporer la chambre de commerce de) :*

Reçu et lu, 129. Lu la seconde fois, 132. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 132. Le comité fait rapport qu'aucune pétition n'a été présentée au Sénat pour demander la passation du bill, qui a été irrégulièrement lu la seconde fois et renvoyé à ce comité, contrairement à la 54ème règle de cette Chambre; que le pouvoir d'incorporer cette compagnie appartient à la législature d'Ontario, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et qu'en conséquence le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction, 138.

BOUCHETTE, Joseph, et al: de Québec. Pétition, 102.

## BREVETS D'INVENTION : Pétition :

De C. Creed, et al, de Pugwash, N. E., 75.

De la chambre de commerce de la Puissance, 47.